Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 030-253002539-20261026-DEC202667-AR

EPTB
Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle

Décision du Président N°2026/67

Objet : Portant sur la signature de l'Avenant sur le marché de travaux pour l'aménagement des locaux à RDC pour la création d'une salle de réunion – Lot 6 : Electricité – Chauffage (2026-05-FR Lot 6)

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-18 en date du 13 mai 2026 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu les articles L2191-1 alinéa 6, R2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique, permettant la passation d'avenants de faible montant lorsque la modification est inférieure aux seuils européens et à 15% du montant initial pour les marchés de travaux.

Considérant que l'EPTB Vidourle a conclu avec la société MR ELECTRICIEN un marché de travaux pour l'aménagement de locaux en rez-de-chaussée pour la création d'une salle de réunion et plus précisément concernant le lot 6 du marché susmentionné pour l'électricité - chauffage.

Considérant que pour palier à une modification liée aux besoins en courants faibles, l'EPTB Vidourle doit rajouter des boites de sol encastrées avec pose de gaines, câblages et raccordements adaptés aux éléments informatiques.

Considérant que les rajouts sus mentionnés sont détaillés dans l'avenant annexé à la présente décision,

Le présent avenant acte les travaux envisagés et réalisables

DECIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature de l'avenant n°01

Le montant initial du lot 6 du marché était de 8 489 € HT soit 10 186.80€ TTC
Le montant de l'avenant est de 779 € HT, soit 934.80€ TTC pour un écart de + 9.18 %
Le nouveau montant pour le lot 6 du marché public : 9 268 € HT soit 11 121.60€ TTC

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 26 OCT. 2026

Le Président,
Stéphane PORRET

EPTB VIDOURLE
Département du Gard